

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 14

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

---

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

---

SOMMAIRE. — Etudes sur les armées étrangères. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Bibliographie. — Chronique.

---

### ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES <sup>1</sup>.

#### ARMÉE FRANÇAISE.

L'armée française est formée par la conscription, avec faculté de remplacement, et par les engagements volontaires. Ceux-ci font à peu près la 5<sup>e</sup> partie du contingent <sup>2</sup>. La durée du service légal est de 7 ans. Les places d'officiers sont abordables à tous; elles s'obtiennent par examens ou par choix, elles ne peuvent ni s'acheter ni être un droit de naissance. Le jeune prince impérial figure comme enfant de troupe dans le 1<sup>er</sup> régiment de grenadiers de la garde.

L'effectif total de l'armée est d'environ 600,000 hommes, fourni par un contingent annuel de 100,000 hommes <sup>3</sup>. Le nombre des hommes en congé et ceux non appelés forment la réserve, à déduire des 600,000 hommes, de sorte que l'effectif réellement sur pied est actuellement de 380,000 hommes et 90,000 chevaux <sup>4</sup>.

L'armée française se divise en : *garde impériale* et *armée de ligne*.

La *garde impériale* forme un corps d'armée de 2 divisions d'infanterie, à 2 brigades chacune; une division de cavalerie à 3 brigades; deux régiments d'artillerie; deux compagnies du génie; un escadron de train d'équipages.

<sup>1</sup> Voir nos numéros des 15 novembre 6 et 18 décembre 1856.

<sup>2</sup> En 1856 il y a eu 20,991 engagements volontaires.

<sup>3</sup> De 1830 à 1852, le contingent annuel était de 80,000; les nécessités de la guerre d'Orient l'ont fait porter à 140,000; dès lors on l'a redescendu au chiffre de 100,000, calculé pour pouvoir fournir, sur les 7 années et en tenant compte des non-valeurs, un effectif de 630,000 hommes.

<sup>4</sup> Effectif au 31 mars 1857.